



EU-Spain Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2022

Résumé exécutif

En 2021, les flottes espagnoles qui ont exercé des activités de pêche dans la zone de compétence de la CTOI étaient les suivantes :

1. Les pêcheries palangrières de surface composées de 8 navires actifs (d'une longueur moyenne de 31 mètres, 172 de TRB & 623 de CV) basés dans le port de Durban (Afrique du Sud). La prise totale d'espadon s'est élevée à 1491,68 tonnes avec un effort total de 2086 803 000 hameçons. La prise d'espadon (SWO-Xiphias gladius) représente 36% des prises, les requins 61% et la contribution des thons (YFT-Thunnus albacares, BET-Thunnus obesus & ALB-Thunnus alalunga) s'élève à 2%. Les istiophoridés et autres espèces de poissons sont minoritaires (moins de 1% des captures chacun). Le programme d'observateurs scientifiques du Secrétariat Général des Pêches lancé en 2017 et le programme repris par IEO.CSIC, ont couvert ensemble 151605 hameçons.

2. Les pêcheries de senneurs tropicaux étaient composées de 15 navires actifs (14 de mai à octobre) basés principalement dans le port de Victoria (Seychelles). En tenant compte de deux mouvements de la flotte espagnole en 2021, la capacité de transport a diminué de 1%, ce qui suppose plus de 1300 t. Douze de ces navires ont une capacité comprise entre 1200 m³ et 2000 m³, et 3 d'entre eux ont dépassé 2000 m³. En 2021, 5 navires de ravitaillement ont soutenu l'activité de cette flotte. Le total des captures débarquées pour les trois espèces cibles (29% YFT, 10% BET et 61% SKJ-Katsuwonus pelamis) s'est élevé à environ 154700 tonnes (soit 7% de plus qu'en 2020) avec un effort total de 3182 jours, réalisant 4289 calées (77% sur des bancs de billes et 23% sur des bancs libres). L'ensemble de la flotte a déployé 3503 DCP (dispositifs de concentration de la pêche). Les programmes d'observateurs à bord ont couvert 23,7% du total des calées contre 14% en 2020.

Les performances des sorties de pêche de 2021 ont été déterminées par trois événements sous-jacents :

- 1) l'ordonnance APA/25/2021, qui régleme l'exercice de la pêche au thon tropical sous pavillon espagnol, pendant la campagne 2021 dans l'océan Indien (Bulletin officiel de l'État espagnol "BOE" n° 18, du 21 janvier 2021).
- 2) Pandémie mondiale de COVID19.
- 3) Augmentation du prix du carburant. Alors que le monde apprend à s'accommoder des mesures de sécurité mises en place pour lutter contre la propagation du Covid-19, la demande d'énergie augmente en 2021, entraînant une hausse des prix dans le monde entier..